

L'édito

Les enjeux de la lutte collective dans le contexte de la bataille pour le budget.

Alors que notre pays s'enfonce dans une grave crise politique, les perspectives semblent bien sombres pour les services publics et pour l'Éducation nationale en particulier. Les mobilisations fortes de cette rentrée cependant font la démonstration à la fois de la colère qui gronde, mais aussi de la capacité de mobilisation des personnels de l'éducation.

Ce qui se poursuit pour le moment c'est une casse méthodique et déterminée de notre statut, de nos métiers, de toute perspective d'émancipation par l'école de l'ensemble de la jeunesse. Les ministres successifs légitiment cette destruction par l'idée que le système fonctionne mal. Les cours manqués, les résultats des élèves, la santé mentale des jeunes, il s'agit là d'enjeux centraux évidemment, mais pour y apporter une réponse il faut prendre à bras le corps les vraies difficultés : le problème structurel de recrutement, le déclasserement salarial historique des personnels, le chiffre record des effectifs par classe...

Une fois de plus en cette rentrée, le SNES-FSU, grâce aux nombreuses remontées de terrain, réussit à faire la démonstration que non, il n'y a pas une enseignant-e devant chaque classe.

A tous les niveaux, les militant-es du SNES-FSU interviennent pour imposer que soient traités les enjeux concrets de la rentrée, pour nos métiers et nos conditions de travail. Nous exigeons une revalorisation des salaires et des pensions qui ne peut passer par des primes et des indemnités, un allègement des effectifs par classe et l'abandon des politiques de suppression de

postes. Ce sont les conditions essentielles pour des services publics forts et protecteurs des statuts pour les fonctionnaires comme pour les non titulaires.

Les informations et les analyses rigoureuses de la situation, vous les trouvez dans les publications du SNES-FSU. Parce que nous sommes présentes partout dans les établissements, comme enseignant-es, CPE, PSY-EN, AESH, AED, nous, militant-es du SNES-FSU sommes en capacité de fournir des remontées de situation comme des propositions concrètes qui rassemblent l'ensemble des personnels. C'est la force du collectif qui permet de surmonter les difficultés : soyons nombreuses dans les HIS, les AG, les manifestations ou les stages de formation syndicale pour construire des perspectives enthousiasmantes.

Le soutien et l'accompagnement, individuels comme collectifs, à l'échelle de l'établissement ou de l'ensemble de la profession, seul le SNES-FSU est en capacité de le proposer. Mais cette force tient avant tout au soutien de la profession, c'est par vos adhésions que nous pouvons poursuivre le travail et mener nos combats.

Face aux attaques sans précédent que nous subissons, la seule réponse est collective, rejoignez-nous, syndiquez-vous au SNES-FSU !

■ Marion Chopinet & Ramadan Aboudou
Co-Secrétaires Académiques



Sommaire

p.2 Vie syndicale

- Section académique – Qui fait quoi ?
- Permanences syndicales

p.3 Salaires, l'urgence de la revalorisation

- Tous agrégé-es : pourquoi ? comment ?
- Une revalorisation indiciaire essentielle pour les pensions et l'égalité salariale
- Carrière et évaluation : deux choses à déconnecter

p.4 Politiques éducatives

- Contre le chaos : des moyens pour un collège démocratisant
- Projet Local d'Évaluation : c'est toujours non !
- Lycée Blanquer : la désorganisation se poursuit

p.5 Actualité carrière

- PSC obligatoire
- Mutations inter-académiques
- Rendez-vous de carrière : comment contester l'avis final

p.6 Actualité catégories

- AED : à quand la reconnaissance ?
- AESH : des droits à faire respecter
- Psy-EN : santé mentale et orientation, confusion organisée

p.7 Du côté de la FSU

- La Sécurité sociale à 80 ans !
- Focus Retraité-es : les boomers se rebellent
- 10 novembre 2025, 11h31

p.8 Formation syndicale

- Programme 2025-2026

Vie Syndicale

Joindre le SNES-FSU Aix-Marseille

Les militants et militantes du SNES-FSU vous accueillent

du lundi au vendredi
de 13h30 à 17h30

- ➔ par téléphone : 04.91.13.62. 81/82/84
- ➔ par courriel : s3aix@sn.es.edu
- ➔ sur place : SNES-FSU AIX-MARSEILLE
12 Place du général De Gaulle
13001 MARSEILLE

Permanences spécifiques :

- ➔ **AED** : LUNDI après-midi
- ➔ **AESH** : MERCREDI après-midi
- ➔ **CPE** : LUNDI après-midi
- ➔ **Non-titulaires** : JEUDI après-midi
- ➔ **PsyEN** : MERCREDI après-midi
- ➔ **TZR** : LUNDI après-midi
- ➔ **Retraite** : JEUDI après-midi (sur RDV)
- ➔ **Santé** : LUNDI après-midi & JEUDI après-midi
- ➔ **Stagiaires** : MARDI après-midis & VENDREDI après-midi

Nouveauté !

Les militant-es de la section départementale du SNES-FSU 84 vous accueillent les jeudis après-midis au local :
SNES 84
116 rue Carreterie
84 000 AVIGNON

SNES Aix-Marseille - Qui fait quoi ?

Suite aux élections internes de mai 2024, les instances nationales et académiques ont été renouvelées. Voici les responsables élu-es et de secteurs pour l'académie :

Co-Secrétaires Académiques

Ramadan Aboudou
Marion Chopinet,

Secrétaires Académiques adjoints

Nicolas Bernard-Hayrault
Maria Ignacio
Salima Ouannai

FTS / Trésorerie

Mélody Martin
Guilhem Paul
Violette Picard

Sections Départementales

- S2-13** Nicolas Bernard-Hayrault
Sophie Bietrix
Elise Kahlat
Anne-Sophie Sidani
- S2-04** Eric Gauthier
Anne-Marie Lasfargues
Lionel Lasfargues
- S2-05** Philippe Brenier
Yann Defontaine
- S2-84** Gilles Aumjaud
Magali Genin
Salima Ouannai

Le **Bureau académique**, pour le mandat 2024-2027, est composé de

R. Aboudou, N. Bernard-Hayrault, M. Chopinet, Y. Defontaine, E. Gauthier, M. Ignacio, M. Le Guilloux, M. Martin, S. Ouannai, G. Paul, A. Sandamiani, J. Melère, F. Balliot, S. Bartet, A. Buccieri, P. Brenier, A. Dessalles, C. Giraud, E. Kahlat, A-M. Lasfargues, P. Prigent, A-S. Sidani, J. Weisz, M. Alauzet.

Communication / Publications

FTS, Ramadan Aboudou, Maria Ignacio, Salima Ouannai, Anne-Sophie Sidani

Emploi - Statuts - Carrières

Léa Comushian, Mélody Martin, Romain Rouzaud, Anne-Sophie Sidani, Julien Weisz

Catégories

- **Psy-ÉN** : Anna Buccieri
- **CPE** : Ramadan Aboudou, Idrissa Diagola
- **AED** : Elise Kahlat, Juliette Pioli
- **AESH** : Idrissa Diagola, Elise Kahlat
- **Non-titulaires** : Jocelyne François

Santé Alain Durante, Maria Ignacio, Aida Kharkhache

Collèges Nicolas Bernard-Hayrault

Lycées Maria Ignacio, Salima Ouannai

Stagiaires - Entrée dans le métier

Léa Comushian, Idrissa Diagola, Mélody Martin, Romain Rouzaud

Contenus Marion Chopinet

Formation syndicale

Salima Ouannai

Retraites / Retraité-e-s

Annie Sandamiani

■ Mélody Martin



Salaires, l'urgence de la revalorisation

Tous agrégé-es : pourquoi ? comment ?

Depuis plusieurs années maintenant, nos métiers connaissent une crise d'attractivité historique. Toutes les études sur le sujet sont sans appel : les salaires et les conditions de travail sont les premières causes mises en avant.

Pour pallier cela, le SNES-FSU se bat pour l'augmentation du point d'indice, une reconstruction de la grille indiciaire en onze échelons intégrant les actuels échelons de la classe exceptionnelle, un avancement au rythme unique le plus favorable pour tous, le raccourcissement de la durée de carrière.

Mais au-delà de ces combats, et dans le but d'unifier le second degré, nous revendiquons que l'agrégation revalorisée devienne le corps de référence pour toutes et tous. Le but étant que l'Éducation nationale ne recrute plus, à terme, que des professeur-es agrégé-es et que les actuel-les professeur-es certifié-es ou assimilé-es bénéficient

d'un plan d'intégration dans le corps des professeur-es agrégé-es par des voies diversifiées, concours internes ou listes d'aptitude.

Irréaliste ? Dans les projets de budget successifs que nous combattons en ce moment assurément ! Le ministère a même été contraint de revenir sur l'accélération prévue de la classe normale, pourtant présentée en CSA ministériel pour mise en place à la rentrée 2025. C'est pourquoi nous sommes dans la rue, pour permettre de redonner à nos métiers un sens et des conditions de travail et de rémunérations qui permettent d'avoir des enseignant-es, CPE et PsyEN qualifié-es et en nombres devant les élèves.

Avec le SNES-FSU : toutes et tous agrégé-es !

■ Romain Rouzaud & Julien Weisz

Carrière et évaluation : Deux choses à déconnecter !

Trop formelle, trop partielle, mal répartie sur la carrière, notre évaluation doit évoluer. Le SNES FSU milite pour une évaluation en prise avec notre activité réelle de concepteurs, tournée vers l'aide et le conseil pédagogique, dont la finalité serait la recherche d'un meilleur service rendu aux usagers et non un classement des agents en vue de les discriminer dans l'avancement de carrière.

Le protocole PPCR de 2017 a déjà permis de réduire les écarts de carrière par 5 dans le parcours de la classe normale. Il est temps d'aller plus loin et d'avancer vers un parcours de carrière unifié sans obstacle de grades, afin que toutes et tous accèdent et parcourent la classe exceptionnelle avant le départ en retraite.

■ Julien Weisz

Une revalorisation indiciaire essentielle pour les pensions et l'égalité salariale

La question des salaires n'est pas seulement budgétaire : elle est éminemment sociale et égalitaire. Pour le SNES-FSU, la revalorisation indiciaire est un levier essentiel pour garantir des carrières justes et des pensions dignes, en particulier pour les femmes.

Les analyses de la FSU montrent que les inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes persistent à tous les niveaux de la Fonction publique. Dans notre académie, le constat est édifiant : 9 des 10 plus gros salaires sont perçus par des hommes. Ces écarts se traduisent ensuite en

pensions plus faibles pour les femmes, conséquence directe de carrières moins linéaires, de temps partiels subis et de freins à la promotion.

Le Plan national d'actions pour l'égalité professionnelle, jugé défavorable aux personnels, n'a pas été voté l'an passé par les élues FSU. Ce refus traduit notre exigence de mesures concrètes, à rebours de la gestion rectorale actuelle, éloignée des valeurs d'égalité et de transparence que nous défendons.

La revalorisation indiciaire, adossée à une refonte des grilles et à une

progression de carrière équitable, est indispensable pour corriger les inégalités structurelles et assurer une véritable égalité femmes-hommes.

Nos mandats sont clairs : rattrapage des écarts, transparence des données de rémunération, et reconnaissance de toutes et tous.

Parce qu'il n'y aura pas d'égalité réelle sans justice salariale, le SNES-FSU poursuivra le combat pour une société et des métiers plus justes et égalitaires.

■ Ramadan Aboudou

Politiques éducatives

Projet local d'évaluation : c'est toujours non !

Refusé par la profession en 2021, le PLE est ressuscité par la ministre Borne in extremis. Cela constitue une attaque frontale contre le métier d'enseignant-e en niant notre expertise et notre liberté pédagogique.

Dans un mépris total du dialogue social et de la profession, le ministère publie à la veille de la pré-rentrée, le 28 août, une note de service sur le PLE pour encadrer strictement le contrôle continu. Elle préconise de définir la fréquence et le calendrier des évaluations harmonisées par discipline, la pondération des évaluations en fonction de leur nature, le nombre d'évaluations nécessaires pour la constitution d'une moyenne représentative, les attendus dans chaque discipline en accord avec les programmes... Tout ça sous la supervision des inspecteur-rices !

Sous le prétexte de l'égalité de traitement, le ministère multiplie les injonctions de ce qui relèverait de « bonnes pratiques ». Cette usine à gaz d'une complexité bureaucratique inouïe masque difficilement le cœur du problème : la catastrophe de la réforme du lycée et du bac de 2019. Si l'objectif est de redonner au baccalauréat sa valeur : il doit redevenir un examen national avec des épreuves terminales anonymes.

Le PLE doit être discuté en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté en CA. Refuser le PLE en limitant au maximum les contraintes, en refusant de le voter en CA, de l'intégrer dans le règlement intérieur ou le projet d'établissement.

■ Marion Chopinet & Salima Ouannaï

Contre le chaos du « choc des savoirs » : des moyens pour créer un vrai collège démocratisant pour toutes et tous !

En collège, à cette rentrée, la poursuite chaotique du « choc des savoirs » dégrade encore les conditions de travail !

Les regroupements en 4ème et 3ème ont, certes, pu être évités, l'arrêté initial a aussi été annulé par le Conseil d'État... Mais, hélas, le ministère s'entête. Ainsi, on a fini l'année épuisé-es par l'incertitude sur la poursuite des regroupements et, malgré un rapport accablant des Inspecteurs Généraux, un nouvel arrêté a été publié au Journal Officiel...

Désorganisation des services, manque de sens dans le travail, tri social organisé, surcharge de travail, attaque contre la liberté pédagogique... Voilà ce qui mine le collège !

Avec le retour aux moyennes disciplinaires pour le contrôle continu du DNB, la Ministre démissionnaire propose un Plan Local d'Évaluation ! Ubuesque, incohérent, toujours plus de contrôle !

Le collège est à un point de bascule, au bout d'une longue chaîne de désorganisations qui le minent et déconstruisent nos métiers. Il faut refuser la taylorisation à l'œuvre, refuser de devenir de simples exécutant-es interchangeables : évaluation standardisées, nouveaux programmes, PLE, mise en place de progressions communes...

Le SNES-FSU appelle à poursuivre la lutte contre tout ce qui dénature nos métiers et pour donner les moyens d'un collège démocratisant pour toutes et tous.

■ Nicolas Bernard-Hayrault

Lycée Blanquer : la désorganisation se poursuit !

Les rafistolages constants de la réforme Blanquer renforcent la désorganisation des lycées. La période d'examen du baccalauréat et la nouvelle rentrée viennent le confirmer.

Les conditions de travail ont été encore une fois dégradées sur la période des examens. Aux convocations multiples aux épreuves écrites et orales, sans compter celles du BTS sur un temps très proche, se sont ajoutées la pression sur la notation par les IPR. Parfois, il a fallu, dans certains lycées, prendre en charge les élèves de seconde sans stage et/ou subir la pression pour accepter des surveillances d'épreuves. Enfin les défaillances de la plateforme Santorin censée faciliter la correction ont drastiquement réduit les temps de correction ! Ainsi dans notre académie

certain-es enseignant-es de SES ont eu 24 heures pour corriger. **Le SNES-FSU Aix-Marseille est intervenu auprès des services de la DIEC pour limiter le nombre de copies, la multiplication des convocations et exiger une amélioration urgente des conditions de corrections et d'examens.**

La baisse des DGH, s'est répercutée directement sur la rentrée 2025 avec des conditions de travail toujours plus dégradées. Une rentrée sous le signe du manque de moyens, des difficultés de recrutement et de remplacement. Encore une fois, il n'y a pas un-e professeur-e devant chaque classe, ce qu'a fini par reconnaître Elisabeth Borne. Enfin, l'annonce du retour du Plan Local d'Évaluation rejeté par l'ensemble de la profession en 2021

démontre le mépris du dialogue social et des personnels.

Le SNES FSU porte le projet d'un lycée qui permettent la réussite de tous les élèves et un baccalauréat renforcé comme diplôme national et premier grade universitaire. Pour y parvenir, il faut en finir avec la Réforme Blanquer !

■ Maria Ignacio

Bonne nouvelle Le SNU, c'est fini !

Les restrictions budgétaires ont eu la peau du Service National Universel qui n'a jamais réussi à convaincre. Le SNES-FSU exige que le budget revienne à l'Éducation Nationale pour améliorer les conditions de travail des personnels et des élèves. Il dénonce toute tentative de militarisation de la jeunesse qui viendrait remplacer le dispositif.

Actualités - Carrière

Protection Sociale Complémentaire (PSC) obligatoire

À compter du 1er mai 2026, l'ensemble des personnels, titulaires comme contractuel-les, devront obligatoirement adhérer à la protection sociale complémentaire choisie par le ministère (groupement MGEN/CNP).

Dans notre académie, le rectorat adressera la procédure d'affiliation via la messagerie académique entre mi-novembre 2025 et début janvier 2026. Vous recevrez ensuite plusieurs courriels de la MGEN sur votre adresse professionnelle pour finaliser l'affiliation.

Le SNES-FSU, qui a pris part aux négociations et signé des accords pour garantir un haut niveau de couverture santé et l'accès le plus large possible à la prévoyance, continue de revendiquer la prise en charge à 100 % des soins prescrits et le libre choix de la mutuelle. Il rappelle son opposition au décou-

plage entre santé obligatoire et prévoyance facultative, qui fragilise particulièrement les plus jeunes et les plus précaires : pour des raisons financières ou par sentiment d'être « en bonne santé », certain-es risqueraient de renoncer à la prévoyance.

Enfin, cette réforme accentue une rupture de solidarité entre actifs et retraité-es : si ces derniers peuvent adhérer librement à la protection sociale complémentaire, ils ne bénéficieront plus de la prise en charge à 50 % de la cotisation d'équilibre du contrat collectif et verront leur cotisation augmenter progressivement jusqu'à atteindre 175 % de cette cotisation la 7e année.

Pour plus d'informations sur la PSC :

<https://r.snes.edu/PSC2>

■ Annie Sandamiani & Alain Durante

Rendez-vous de carrière Comment contester l'avis final ?

Vous avez un avis final en incohérence avec les items du compte rendu ?

Vous voulez signaler une problématique dans l'évaluation chef d'établissement ou IPR ?

Vous avez tout simplement un avis final qui ne correspond pas à votre engagement au quotidien ?

Contestez ! Le SNES-FSU vous accompagnera à chaque étape, du recours à la saisine de la CAPA, et vous représentera en commission paritaire. Nous obtenons chaque année la réévaluation de 50% des collègues qui nous saisissent. Aussi n'abandonnez pas en cours de procédure, et faite confiance au SNES-FSU !

Rendez-vous sur notre site pour le détail de la procédure.



■ Julien Weisz

Mutations inter-académiques Ouverture du serveur du 5 au 26 novembre 2025

Réunion d'informations, conseils : le SNES-FSU vous accompagne. Le SNES-FSU, ses militant-es et vos élu-es sont à vos côtés pour vous informer et vous accompagner dans votre projet de mutation pour la rentrée 2026.

Le mouvement des personnels du 2nd degré se déroule en deux phases :

- Une phase inter-académique pour obtenir une académie
- Une phase intra-académique pour obtenir une affectation au sein de l'académie.

Pour la phase inter-académique, le serveur ouvrira du 5 au 26 novembre. Comme d'habitude, le SNES-FSU d'Aix-Marseille propose des réunions d'information où nos commissaires paritaires présenteront le fonctionnement et les règles du mouvement, ainsi qu'un accompagnement individuel à destination de nos syndiqué-es

Ces réunions auront lieu les 3, 5, 13, 18 et 21 novembre de 14h à 17h, exclusivement en visio. **N'hésitez pas à vous y inscrire afin de préparer au mieux votre mutation !**

■ Léa Comushian

Vous trouverez la liste des dates des stages en p.8. Pour recevoir le lien visio, inscrivez-vous sur le site.



Actualités - Catégories

Assistant·es d'éducation A quand la reconnaissance ?

Chaque jour, les AED sont en première ligne dans les établissements : climat scolaire, accompagnement des élèves, prévention du harcèlement... Ils ne doivent plus être méprisés par une institution qui dépend de leur travail.

Le CDI ne résout pas le problème de la précarité des AED : il ferme le droit à la formation, ne permet pas de réelle mobilité, ni aucune progression salariale. La rémunération reste bloquée au minimum, quelle que soit l'expérience acquise.

Le SNES-FSU revendique son enca-

drement : il est temps de garantir aux AED une évolution de carrière comptabilisant les années de CDD, avec une progression d'échelon tous les 3 ans.

L'engagement des AED est un pilier invisible du système éducatif. Il est urgent que cette réalité trouve enfin une traduction dans leur statut et leur rémunération.

Vous avez été AED en REP/REP+ après 2015 ?

Ecrivez à aed@aix.snes.edu pour être accompagné-e dans les démarches pour toucher la prime.

■ Elise Kahlat & Juliette Pioli



Dernière minute ! AED : Une circulaire inattendue et inquiétante !

La nouvelle circulaire AED (septembre 2025), publiée sans concertation, modifie profondément le cadre de travail : annualisation confirmée, mobilité multi-sites imposable, évaluation managériale, CDI toujours non opposable. Sous couvert de « sécurisation », c'est une flexibilité accrue qui s'annonce, à l'opposé des besoins de stabilité et de reconnaissance des équipes de vie scolaire. Le SNES-FSU alerte aussi sur un risque majeur : la confusion croissante entre les missions AED et AESH, prélude à une fusion des métiers au rabais.

Nous interpellons le ministère pour qu'il procède à un cadrage national garantissant la protection des agent·es, avec une analyse officielle des incidences de la circulaire et la prise en compte des revendications portées par la profession : CDI de droit, grille nationale, mobilité choisie et revalorisation réelle du métier.

Les AED ne doivent pas devenir une main-d'œuvre éducative mobile et interchangeable. Le SNES-FSU exige des droits, pas de la flexibilité forcée.

■ Juliette Pioli

AESH Des droits à faire respecter

Les AESH sont indispensables à l'inclusion scolaire, mais leurs conditions d'emploi restent précaires. **Le SNES-FSU revendique une reconnaissance concrète : revalorisation salariale, formation adaptée, perspectives de carrière.** L'actualité le confirme : depuis le décret du 8 décembre 2022, la prime REP/REP+ a été étendue aux AESH à compter du 1er janvier 2023. Mais la nouveauté est ailleurs : le Conseil d'État, par décision du 16 juillet 2025, a validé que cette indemnité doit être versée de façon rétroactive, dès la signature du contrat, pour les AESH ayant exercé en REP ou REP+ entre 2015 et 2022. Si elle n'apparaît pas sur vos fiches de paie, vous pouvez légitimement réclamer le rappel.

Vérifiez vos bulletins, constituez un dossier et sollicitez notre aide : le SNES-FSU et son service juridique vous accompagnent dans toutes vos démarches pour obtenir la reconnaissance que vous méritez.

■ Idrissa Diagola

Psy-EN / DCIO

Santé mentale et orientation, confusion organisée

Les annonces ministérielles se multiplient autour du plan Avenir et de la santé mentale, promettant écoute et accompagnement renforcés.

Sur le terrain, la réalité est tout autre : CIO fusionnés, postes manquants, établissements sans PsyEN.

Le plan Avenir confie une part de l'orientation aux enseignant·es via les « compétences à s'orienter », dans une vision techniciste, et prévoit que les PP soient formés par les PsyEN : un paradoxe qui fragilise la professionnalité de chacun.

Sous couvert de santé mentale, les missions se diluent dans une interchangeabilité des personnels, source de confusion pour les élèves et les familles.

La création d'un poste de psychologue, conseiller·e technique, sans moyens, ajoute encore du flou.

Le SNES-FSU exige des moyens réels, le respect des missions et le maintien de tous les CIO dans l'académie.

■ Anna Buccieri

Du côté de la FSU

La sécurité sociale a 80 ans !

En 1945 est créée une caisse unique de protection sociale, gérée par les représentant-es des salarié-es élu-es.

L'objectif est clair :

Article 1er.

L'organisation de la sécurité sociale garantit les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain. Elle couvre également les charges de maternité et les charges de famille.

Cette sécurité sociale se constitue selon un principe révolutionnaire de solidarité : **chacun-e cotise selon ses**

moyens et perçoit selon ses besoins.

C'est une solidarité inter et intra-générationnelle : entre malades et bien portant-es, entre actif-ves et retraité-es. Dans la carrière et dans la vie, la certitude de pouvoir être soigné-e et d'être indemnisé-e en cas de maladie, de naissance, de conserver son niveau de vie en cas d'invalidité ou d'accident du travail... toutes ces mesures libèrent de la peur du lendemain !

Cet anniversaire ne doit pas seulement célébrer la création d'un système de protection sociale unique au monde,

aujourd'hui bien mal en point. Il doit aussi célébrer un moment d'exception qui, dans la résistance à l'oppression et à l'obscurantisme, au sein d'une société défaite socialement et économiquement, a permis de bâtir un consensus autour de la République.

La France a largement les moyens de mener une politique ambitieuse de santé, financée à 100% par la Sécurité sociale. L'heure est à la défense et à la reconquête de la Sécu !

■ Léa Comushian



10 novembre 2025, 11h31 : Les femmes travaillent « gratuitement » jusqu'à la fin de l'année

En 2025, l'écart salarial moyen F/H reste de 14,2 %. Autrement dit, à partir du 10 novembre à 11h31, les femmes cessent symboliquement d'être rémunérées pour le reste de l'année.

Dans la fonction publique, cet écart atteint encore 9,1 %. C'est 8,9 % dans l'académie d'Aix-Marseille : aucune structure, pas même l'Éducation nationale, n'est épargnée par ces inégalités persistantes.

Le SNES-FSU Aix-Marseille réaffirme que l'égalité salariale est un droit fondamental et une condition indispensable d'une école réellement émancipatrice.

Nos revendications sont claires : la transparence totale des rémunérations ; la revalorisation des métiers à prédomi-

nance féminine, notamment dans l'éducation (AESHS, etc.) ; la mise en œuvre immédiate de mesures correctrices pour résorber les écarts persistants ; la lutte déterminée contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) afin de garantir des conditions de travail sûres, respectueuses et égalitaires pour toutes et tous.

Ce 10 novembre 2025 à 11h31, les personnels de l'académie sont appelés à se mobiliser aux côtés des associations et syndicats féministes pour rappeler qu'à travail égal, salaire égal !

Nous poursuivrons ce combat jusqu'à ce que cette date cesse d'incarner l'injustice et devienne celle d'une égalité enfin réalisée.

■ Ramadan Aboudou, secteur égalité F/H-S4

Focus Retraité-es Les "boomers" se rebellent

Les retraité-es ne se reconnaissent pas dans ce terme désormais utilisé pour les stigmatiser et les rendre responsables de tous les maux.

Quelques rappels s'imposent.

D'une part, avant de « profiter » des richesses des trente glorieuses et au-delà, nous les avons d'abord produites, en élevant le niveau de qualification, en améliorant la productivité, en gagnant des droits pour les travailleur-euses.

D'autre part, la pension n'est que la continuation du traitement ou du salaire : un droit attaché au statut du fonctionnaire ou au contrat privé, lisible dans ce qu'on nomme « salaire brut ». C'est au nom de ce droit et de ces principes, auxquels le SNES-FSU est particulièrement attaché, que les retraité-es se mobilisent pour manifester toujours en même temps que les actif-ves, considérant que les revendications sur salaires et pensions ne font qu'un, que le choix d'un budget qui garantisse la justice sociale, fiscale, environnementale engage l'avenir et la place de chacun-e dans notre société.

Nous avons tenu notre assemblée générale le vendredi 17 octobre de 9h30 à midi au lycée Victor Hugo à Marseille, pour y débattre aussi de nos revendications propres : abatement des 10%, « année blanche » sur les pensions, protection sociale.

Soignons nombreux et nombreuses pour faire vivre notre section des retraité-es du SNES-FSU Aix-Marseille !

■ Annie Sandamiani

Formation syndicale

La formation syndicale pour toutes et tous !

Le SNES-FSU Aix-Marseille propose un plan de formation syndicale riche pour tous les personnels de l'académie professeur-es, CPE, PSY-EN, AED et AESH syndiqué-es et non syndiqué-es.

La formation syndicale permet de renforcer notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale avec des stages sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'égalité professionnelle, la lutte contre le racisme et l'extrême droite ou encore l'urgence écologique.

Des stages qui permettront de mieux connaître vos droits et ainsi de se former sur la lutte au quotidien dans

un contexte d'attaque de plus en plus forte, de néo management voire d'autoritarisme de chef-fe d'établissement. Des journées de formation syndicale autour des enjeux d'actualités en collège et lycée, des contenus disciplinaires, des pratiques pédagogiques et professionnelles seront l'occasion d'échanger sur ce qui au cœur de nos métiers.

L'année dernière, les stages du SNES-FSU Aix-Marseille ont réuni plus d'un millier de collègues. N'hésitez pas rejoignez nous !

■ Salima Ouannaï

Le programme 2025-2026

« Je prépare ma retraite avec le SNES-FSU »	Aix-en-Pce Avignon	6 nov 2025 20 nov 2025
AESH		4 nov 2025
« Lutter contre les violences sexistes et sexuelles »		7 nov 2025
« Stagiaires : je prépare ma mutation inter »		6 nov 2025
« Professeur-es, CPE, Psy-En) non titulaires »		14 nov 2025
« Je prépare ma mutation inter »	14h	3, 5, 13, 18, 21 nov 2025
AED		2 déc 2025
TZR		5 déc 2025
« EVARS »		9 déc 2025
Mathématiques		18 déc 2025
Lettres		19 déc 2025
Physique Chimie		13 jan 2026
« LV : nouveaux programmes »		22 jan 2026
« Carrières/Salaires/Pensions »		29 jan 2026
AESH		3 fév 2026
« Pour en finir avec le financement public du privé »		5 fév 2026
« Égalité professionnelle femmes - hommes »		10 fév 2026
« Santé, conditions de travail »		3 mars 2026
« Du collège au lycée : des réformes dévastatrices »		12 mars 2026
« Stagiaires : je prépare ma mutation intra »		19 mars 2026
Enseignements technologiques		24 mars 2026
« Résister face au management toxique »		20 mars 2026
« Je prépare ma mutation intra »	14h	dates à venir
« La démocratisation scolaire est-elle en panne ? »		9 avr 2026
« Les enjeux écologiques pour l'école »		7 avr 2026
« Lutter contre le racisme et l'extrême droite à l'école »		28 avr 2026
« L'offensive de l'IA sur l'école »		5 mai 2026
« Admissibles »		19 mai 2026
« Climat scolaire : du ressenti individuel à la construction collective »		21 mai 2026
« Professeur-es, CPE, Psy-En) non titulaires »		5 juin 2026

Journal académique du SNES-FSU Aix-Marseille
12 Place du Général De Gaulle – 13001 Marseille / Tél : 04 91 13 62 81/82 – s3aix@sn.es.edu
Directeur de publication : Ramadan Aboudou
Comité de rédaction : Marion Chopinet, Maria Ignacio et Salima Ouannaï – Maquette : Mélody Martin
Imprimeur : IGS – BP 44 – Zac de Rigoulet – 47552 BOE Cedex
Périodique inscrit CPPAP 0727 S 05476
Dépôt légal : 12 décembre 2024 - ISSN 3074-6175 - Tiré à 4000 exemplaires – Abonnement : 12€



Le saviez-vous ?

LA FORMATION SYNDICALE EST UN DROIT : n'hésitez pas !

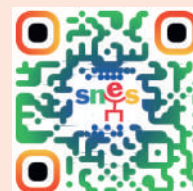
CHAQUE AGENT·E, titulaire ou non, a droit à 12 journées de formation syndicale par an.

Pour participer, il vous suffit de déposer auprès de la direction de votre établissement, une demande d'autorisation d'absence, au moins un mois avant la date du stage.

**RENSEIGNEMENTS,
INSCRIPTIONS,
modèle d'autorisation d'absence**



À consulter régulièrement



www.aix.sn.es.edu



@SNESAixMarseille.bsky.social



@sn.esfsuaixmarseille

